

Communiqué de presse  
Paris, le 9 mai 2006

## **Le Greffe du Tribunal de Commerce de Paris organise une journée « signature électronique » pour les entrepreneurs parisiens**

**Mardi 13 juin 2006 – de 10h00 à 16h00**

1 Quai de la Corse – 75181 Paris Cedex 04

Sur le thème

### **« Remplacer les procédures "papier" par l'échange électronique : Un enjeu de taille pour les entreprises »**

Pour mieux informer les entrepreneurs de l'importance de l'utilisation du certificat électronique ORS que leur délivre le Greffe du Tribunal de commerce de Paris, et de son impact sur la gestion des formalités de l'entreprise, le Greffe organise une journée pour les dirigeants d'entreprises parisiennes, au cours de laquelle il leur apportera quelques éclaircissements

#### **1- Pourquoi et comment utiliser la signature électronique ?**

Tous documents qui transitent au sein d'une entreprise ou avec ses partenaires sont concernés par le processus de dématérialisation :

- **Effectuer ses déclarations fiscales, sociales et légales par Internet** : aujourd'hui les grandes entreprises doivent télé-déclarer la TVA, demain toutes les entreprises y seront contraintes : **préparez vous à cette échéance !**

#### **2 – Quels sont les avantages de la dématérialisation des procédures ?**

- Réduction des coûts et des délais
- Simplification des contraintes d'agenda
- Moyen de fluidifier les processus
- Amélioration de la qualité de service
- Réduction des contraintes comme l'archivage papier, etc.

#### **3 – Comment obtenir un certificat électronique ?**

Depuis la Loi Initiative Economique et son récent décret d'application, l'Etat confirme sa volonté de mettre en oeuvre la dématérialisation complète de toutes les formalités, fiscales, sociales et légales des entreprises.

Le Greffe du Tribunal de commerce de Paris, très actif en matière de formalités dématérialisées, délivre depuis juillet 2000 des certificats électroniques aux entrepreneurs Parisiens, et effectue pour eux à leur demande, les inscriptions sur les sites de télé-procédures :

Pour obtenir un certificat électronique du greffe, il suffit d'être immatriculé au RCS de Paris et de prendre RV par téléphone au 01 44 41 54 93. Pour plus d'information, consultez [www.certificat-electronique.fr](http://www.certificat-electronique.fr).

### **Participation gratuite**

**Animations pédagogiques d'une demi-heure en continu de 10h00 à 16h00**

**Inscription par mail à [accueil@greffe-tc-paris.fr](mailto:accueil@greffe-tc-paris.fr)**

**ou par téléphone au 01 44 41 54 71**

### **A propos du greffe du Tribunal de commerce de Paris**

*Le greffe est une société civile professionnelle de 250 salariés dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure responsable de l'assistance du Président et des Juges du Tribunal de commerce, le greffe gère le Registre du Commerce des sociétés qui contient à Paris intra-muros 311.000 entreprises en activité en janvier 2006. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2005, 130 077 formalités légales et 92 281 décisions de justice, et a enregistré 74 500 inscriptions de privilèges. Il a aussi traité des dossiers de prévention en difficulté de 2 563 entreprises. Depuis juillet 2000, le greffe propose aux entrepreneurs parisiens l'attribution gratuite de certificats électroniques permettant d'effectuer leurs déclarations administratives en ligne. Le greffe est certifié ISO depuis juillet 2004, cette certification s'est vue renouvelée en mai 2005.*

<b>Greffe du Tribunal de Commerce de Paris</b> Marie-Christine Berneron – Service Communication 1 quai de la Corse – 75181 Paris Cedex 04 Tel : 01 44 41 54 44 – Port : 06 80 48 15 63 <b>Email : <a href="mailto:mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr">mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr</a></b> <b>Site internet : <a href="http://www.greffe-tc-paris.fr">www.greffe-tc-paris.fr</a></b>	<b>Point Virgule Relations Presse</b> Céline Pardo – Tygénia Saustier 8, rue des Champs – 92600 Asnières tel : 01 41 11 82 15 – 01 41 11 82 34 Email : <a href="mailto:cpardo@pvirgule.fr">cpardo@pvirgule.fr</a> / <a href="mailto:tsaustier@pvirgule.fr">tsaustier@pvirgule.fr</a> Site internet : <a href="http://www.pointvirgule.fr">www.pointvirgule.fr</a>
---	--